BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 73

13 – BOUCHES-DU-RHÔNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE SALON-DE-PROVENCE

Créations d'établissements

130 817 976 RCS Salon de Provence.
GFA LES DESCO.
Forme : Groupement Foncier Agricole.
Administration : Gérant : DESCOSSY Eric nom d'usage : DESCOSSY. Gérant : MAXENCE Marie-Cécile nom d'usage : DESCOSSY.
Capital : 1000.00 EUR.
Adresse : 365, Rue Du Pilon Blanc, 13300 Salon-de-Provence.
Activité : Le Groupement a pour objet : la création et la conservation d'une ou plusieurs exploitations agricoles ainsi que la facilitation de leur gestion ; l'acquisition, la propriété, la détention, la conservation, l'administration et la mise en valeur patrimoniale de tous immeubles, terres, bâtiments, droits immobiliers et accessoires à destination ou vocation agricole ; la conclusion, le renouvellement, la modification et l'exécution de baux ruraux relevant du statut du fermage et du métayage, y compris, le cas échéant, de baux ruraux à long terme ; la réalisation des travaux d'entretien, d'amélioration, d'aménagement et d'équipement nécessaires ou utiles à la conservation et à la valorisation agricole des biens sociaux, sous réserve du maintien du caractère civil du Groupement ; le recours à tous emprunts destinés au financement des acquisitions, travaux ou investissements entrant dans l'objet social et, sous réserve des autorisations internes prévues aux présents statuts, la constitution des sûretés réelles nécessaires sur les biens sociaux ; • et, plus généralement, toutes opérations civiles pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil du Groupement et qu'elles demeurent compatibles avec les dispositions régissant les groupements fonciers agricoles. Le Groupement exerce son activité dans le respect des dispositions impératives du Code rural et de la pêche maritime, notamment celles relatives au statut du fermage et du métayage et au contrôle des structures des exploitations agricoles..
Date de commencement d'activité : 1er octobre 2026.